

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne sucrerie à Variscourt

Par arrêté préfectoral du **10 MAI 2022**, le Préfet de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, présenté par la SAS Centrale photovoltaïque de Variscourt, sur le site d'une ancienne sucrerie sur la commune de Variscourt.

L'enquête se déroulera du **13 juin 2022 à 9h00 au 13 juillet 2022 inclus à 18h00**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale à la mairie de Variscourt, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur, à la mairie de Variscourt. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « enquête publique » (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible, sur rendez-vous, sur un poste informatique à la direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon 02011 Laon cedex.

Le public pourra également adresser au commissaire-enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante ddt02-enquete-publique-cidsl@aisne.gouv.fr en précisant en objet « Enquête publique - centrale photovoltaïque Variscourt ». Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire-enquêteur.

Des informations peuvent être demandées à la société Centrale photovoltaïque de Variscourt, auprès de Camila TORRES-GALINDO, EDF-RE - Coeur Défense – Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense cedex (01.40.90.51.55).

Monsieur Jean-Pierre HOT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public en mairie de Variscourt aux jours et heures ci-dessous :

- **lundi 13 juin de 9h00 à 12h00**
- **mardi 21 juin de 14h30 à 17h30**
- **vendredi 1^{er} juillet de 14h30 à 17h30**
- **samedi 09 juillet de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 13 juillet de 15h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Variscourt, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et à la direction départementale des territoires à Laon, pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


[Alain NGOUOTO]